



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 25 MAI 2023

EXERCICE 2022

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

Céline GOBLOT

Charles NUSSE

Frédéric NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Monique PRISSARD

Emmanuel RENAUDIN

Caroline TAMPONNET

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
Pascal FRANCOIS

ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Hugues de NORAY – Nicolas AUBRUN

<u>Sommaire</u> :	<u>page</u>
<u>Assemblée Générale Ordinaire</u>	
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	15
Organigramme du Groupe	18
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	19
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	32
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	36
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	37
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	71
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	74

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2022 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions réglementées
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2022 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Mandats des administrateurs et jetons de présence

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 MAI 2023

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Produits d'exploitation	8 782	7 880
Résultat d'exploitation	401	284
Résultat financier	2 683	5 085
Résultat net	1 202	2 675

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 18 184 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 604 003	1 531 218	1 574 860	1 248 997	1 192 493
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 737 514	6 105 490	5 619 746	6 520 151	5 072 573
Impôts sur les bénéfices	1 743 751	2 606 179	-489 242	943 463	-903 725
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 791 646	824 492	3 781 049	645 751	488 883
Résultat net	1 202 117	2 674 819	2 327 939	4 930 937	5 487 415
Résultat distribué	*4 978 512	4 163 846	3 394 440	3 394 440	3 054 996
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	4,41	3,09	5,40	4,93	5,28
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,06	2,36	2,06	4,36	4,85
Dividende attribué	*4,40	3,68	3,00	3,00	2,70
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	35	36	37	40	41
Masse salariale	3 911 311	3 453 317	3 348 232	3 704 075	3 710 118
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 556 828	1 334 748	1 244 552	1 413 392	1 478 584

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
	(A) - Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					9					3
Montant total des factures concernées en € TTC	14 089	-	-	3 377	17 466	97 891	-	-	6 507	104 398
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,9 %			0,2 %	1,1 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						4,6 %			0,3 %	4,9 %
	(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en € TTC	Néant					Néant				
	(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 94 € le 3 janvier 2022 et termine l'année à 119 € (+26,6 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 19 366.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2022.

La société LG Invest a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital, déclaration publiée par l'AMF le 28 septembre 2021.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'Euros)	2022	2021
Produit des activités ordinaires	835 604	726 789
Résultat opérationnel	48 382	30 417
Résultat net avant IS	38 110	29 631
Résultat net après IS	27 056	21 463
Dont part des minoritaires	-	786
Part du groupe	27 056	20 677

Une dépréciation de goodwill de 7 000 K€ a été enregistrée dans les comptes consolidés de l'exercice 2022. Le résultat opérationnel est présenté avant cette dépréciation.

Le Groupe a pris le contrôle des sociétés Blockx le 1^{er} juin et The Clay and Paint Factory (TCPF) le 14 novembre 2022. Le goodwill global des deux opérations s'élève à 6 M€.

En 2022, l'EBITDA – *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization* – du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 95 516 K€ contre 75 942 K€ en 2021.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de chaque société de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

Les prix de la pâte marchande ont encore progressé de près de 200 dollars/tonne (source RISI) entre fin 2021 et fin 2022 alors que la parité Euro/Dollar baissant de 1,13 à 0,95, puis remontant à 1,06, renchérisait encore les coûts d'achats.

Au total, la production de papiers fins non couchés en Europe de l'Ouest a diminué de 9,8 % (source CEPI). Notre production est en hausse de 7,2 % à 252 milliers de tonnes de papiers bobinés. Le tonnage vendu est stable à 235 milliers de tonnes avec une remontée de nos stocks en fin d'année.

La demande de la clientèle, inquiète de la situation générale et de la réduction de l'offre de papiers graphiques, a parfois été difficile à satisfaire quantitativement. Cette demande est nettement retombée au 4ème trimestre.

Transformation

Le marché des articles de papeterie en France a augmenté de 4,7 % en moyenne pour le « Papier Façonné » et 0,6 % pour le « Classement » (source GFK).

Des difficultés d'approvisionnement ont encore été sensibles au premier semestre et les prix de nombreux composants ont évolué avec de fortes hausses. Nos tarifs pour la rentrée des classes et les ventes en permanent en ont partiellement tenu compte.

L'activité des différents départements a été bonne, y compris pour ceux qui avaient été affectés par les modifications de consommation liées à l'épidémie de Covid.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2022, pour un chiffre d'affaires de 835 604 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 224 723 K€ dont 43 877 K€ de dette financière induite par l'activation des contrats de location. Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 471 369 K€.

Le Groupe a négocié des lignes de crédit complémentaires avec ses partenaires bancaires pour un total de 25 M€. A la clôture de l'exercice, le montant des billets de trésorerie émis était de 30 000 K€ sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 118 720 K€ au 31 décembre 2022 et affichait un endettement net de 106 003 K€.

Hors la dette financière technique due à l'application de la norme IFRS 16, le niveau d'endettement net s'élève à 62 126 K€ au 31 décembre 2022 contre 26 349 K€ au 31 décembre 2021.

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe ne détient pas d'instruments de couverture de taux et il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

- Baisse tendancielle de la consommation de papiers d'impression et d'articles de papeterie

Provoquée principalement par la concurrence du numérique, cette baisse affecte tous les pays développés. En France les chiffres de l'ADEME donnent une réduction moyenne annuelle de 4 % pour les ramettes, de 8 % pour les enveloppes et 2 % pour les articles de papeterie.

L'Europe forme un marché relativement autarcique pour ces produits, marché dominé par de grands groupes industriels en ce qui concerne la production de papiers. Pour équilibrer l'offre avec la demande, de nombreuses machines à papier d'impression ont été soit arrêtées, soit reconverties vers ceux destinés à l'emballage.

Le marché de la pâte à papier marchande, dont la monnaie de référence est l'USD, est mondial. Certains acteurs ont été amenés à décaler ou abandonner des projets d'investissement pour tenir compte de la réduction de consommation des papiers d'impression.

- Une consommation de nos produits en évolution

La consommation de papiers de bureau et d'articles de classement avait été très perturbée par l'épidémie de COVID en 2020 et 2021. Bien que s'étant globalement reprise, ses différentes composantes ressentent fortement l'évolution des modes de travail, en particulier la permanence d'une part importante de télétravail, et les préoccupations environnementales.

Nos principaux clients souhaitent promouvoir une économie circulaire et diminuer l'empreinte carbone de leur propre activité. Cela conduit au développement de l'offre de produits recyclés mais engendre de nouvelles contraintes réglementaires ainsi qu'une augmentation des coûts.

- Le conflit en Ukraine

Alors qu'un retour à la stabilité pouvait être espéré avec l'atténuation de l'épidémie de COVID, le déclenchement en février de la guerre en Ukraine a fait exploser les cours de l'énergie et maintenu à un niveau très élevé ceux des matières premières. Les contrats que nous avons négociés avant 2022 nous ont permis de décaler pour une part significative la hausse des prix de l'énergie.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030.

Le montant des quotas d'émission alloués à titre gratuit s'élève à 56 667 tonnes pour 2022.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non-respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégués ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- SAP, Navision, Sage (comptabilité & finances)
- Uloa (gestion fiscale)
- Opera (consolidation)
- Zadig (gestion du personnel)

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement significatif, postérieur à la clôture, à relever.

4. PERSPECTIVES

Une projection des données du 1er trimestre 2023 conduirait à de bons résultats sur l'ensemble de l'année. Mais une nette baisse de rentrée des commandes et une concurrence plus forte pèseront sur l'exercice.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés papetières travaillent en permanence à des solutions techniques pour certaines gammes ou demandes clients, via des laboratoires internes ou externes et essais machines. Ces travaux de perfectionnement technique, d'amélioration des qualités de papier ne procèdent pas de développements innovants destinés à aboutir à de nouveaux procédés papetiers ou de mise sur le marché de produits totalement nouveaux. Nos laboratoires sont dédiés essentiellement aux tests de qualité des produits fabriqués, à l'analyse de substitution de catégories de fibres et de faisabilité technique.

Les sociétés du secteur transformation modifient régulièrement le design de produits et de nouveaux articles se créent en permanence. Ceux-ci n'entrent pas dans des programmes spécifiques et nécessitent en général peu de développements particuliers.

Un atelier est dédié à la mise au point d'équipements spécifiques qui n'existent pas sur le marché et à destination exclusif du Groupe.

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 485 personnes au 31 décembre 2022. Les sociétés françaises appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 29 juin 2022 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

8. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

8.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2022	1 202 117,02 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>3 776 394,98 €</u>
Total	4 978 512,00 €
Affecté à titre de :	
Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>4 752 216,00 €</u>
Total des dividendes	4 978 512,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 4,40 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2019	3,00	1 131 480
2020	3,00	1 131 480
2021	3,68	1 131 480

8.2 JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil vous propose de fixer à 100 000 € le montant total des jetons de présence qui seront partagés par les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

8.3 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de renouveler, par résolution distincte, les mandats d'administrateur suivants :

- de Madame Céline GOBLOT demeurant 15 rue des Rigoles à Paris 20^{ème} ;
- de Madame Caroline VALENTIN demeurant 49 rue de Lisbonne à Paris 8^{ème} ;
- de Monsieur Dominique DARIDAN demeurant 14 rue des Saussaies à Paris 8^{ème}.

Votre Conseil vous propose de nommer, par résolution distincte, les administrateurs suivants :

- Monsieur Gabriel NUSSE demeurant 95 rue de Lille à Paris 7^{ème} ;
- Monsieur Laurent NUSSE demeurant 44 bis avenue Jacqueminot à Meudon (92190).

Ces mandats, valables pour une période de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant de Rodeco (DE)
- Président du Conseil d'administration et administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Administrateur de Biella Schweiz (CH)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Président du conseil d'administration de Biella Schweiz (CH)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Président de Papeterie de Mandeuve
- Président d'Everbal
- Directeur de Schut Papier
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant de Brause Produktion (DE)
- Gérant de Publiday (MA)
- Director d'Eurowrap Ltd (GB)
- Chairman de Eurowrap AB (SE) et Eurowrap A/S (DK)
- Administrateur délégué de Blockx et TCPF (BE)

M. Jean-Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA, Blockx et TCPF (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Gérant d'AFA
- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)
- Secrétaire de Quo Vadis International Limitée (CA)

Mme Monique PRISSARD

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE

Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

- Directrice de Cabinet chez Société Générale Equipment Finance

Mme Céline GOBLOT

- Directrice générale de Zadig Productions

M. Jean-Claude Gilles NUSSE, décédé le 21 décembre 2022, assurait les fonctions de

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Gérant d'AFA
- Président de Photoweb
- Président du Conseil d'administration d'Exclair SA (BE)

2. Echéances des mandats en date de clôture d'exercice

Le Conseil est composé de dix administrateurs nommés par les actionnaires et de deux administrateurs représentant les salariés.

- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2022
- Mme Céline GOBLOT – mandat jusqu'en 2022
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2022
- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2023
- Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2024
- Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC – mandat jusqu'en 2024
- M. Emmanuel RENAUDIN, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2024
- Mme Caroline TAMPONNET, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2024
- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2025
- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2027
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2027
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2027

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital.

3. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise. De même il n'y a pas de comité ou d'organe d'assistance du Conseil d'administration.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

Un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017.

4. Conventions

Il n'existe pas de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de commerce.

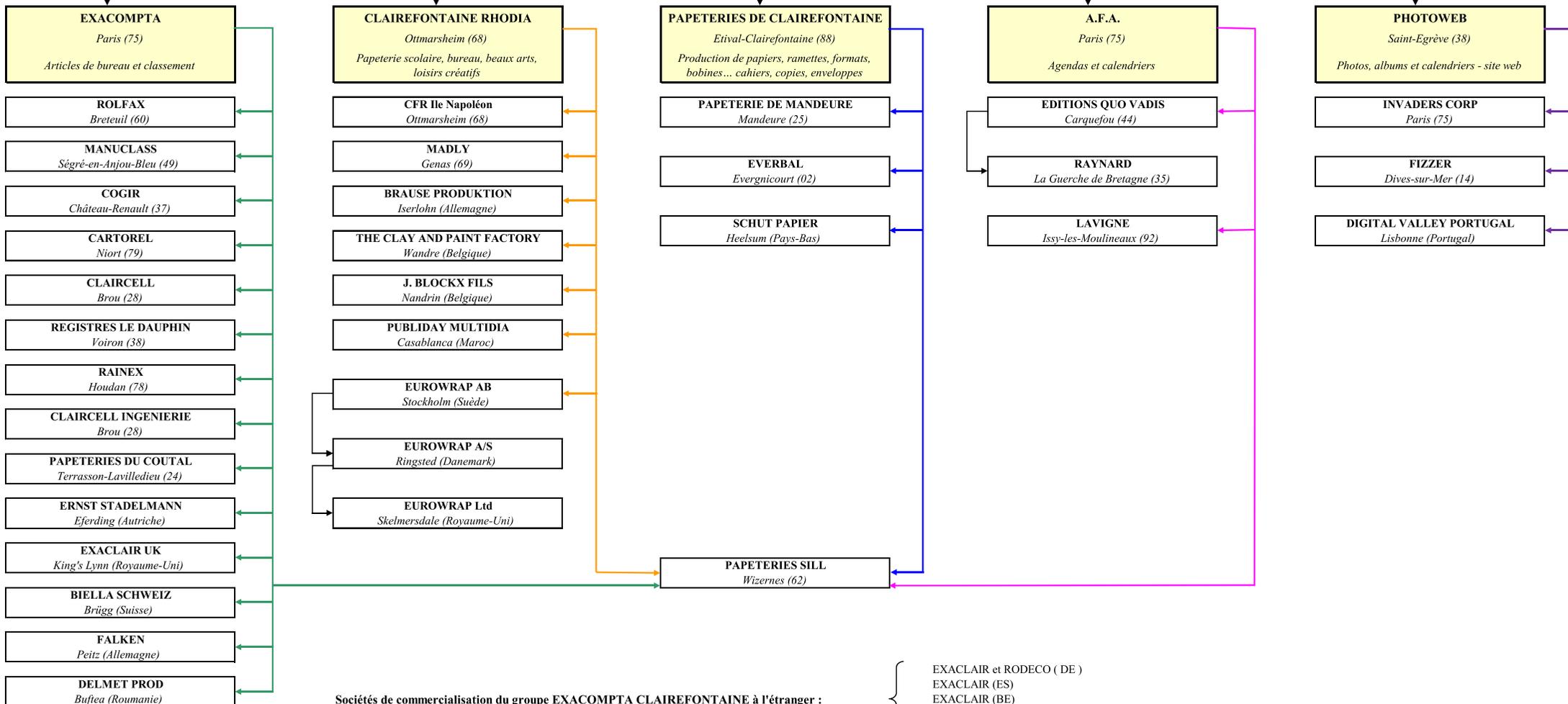
La redevance de 0,2 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent au titre de la convention d'assistance liant Exacompta Clairefontaine et ses filiales détenues à 100 % entre dans le champ d'exclusion prévu à l'alinéa premier de l'article L225-39 du même Code et est conclue à des conditions normales.

La dernière mise à jour de la convention a été approuvée par le conseil d'administration du 26 mars 2014. Le conseil du 27 mai 2015 l'a qualifié « d'opération courante conclue à des conditions normales ». Cette convention dans son esprit et montant existe depuis 2003, ce qui est indiqué au rapport de gestion.

Il n'existe pas de convention conclue durant l'exercice par un dirigeant ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société Exacompta Clairefontaine avec une filiale.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE



Sociétés de commercialisation du groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE à l'étranger :

- EXACLAIK et RODECO (DE)
- EXACLAIK (ES)
- EXACLAIK (BE)
- EXACLAIK (US)
- QUO VADIS : Canada - Italie - Japon - USA

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2022

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	-	2
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 895	3 901
Constructions	8 014	8 698
Autres immobilisations corporelles	4	8
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations financières		
Participations	309 570	312 570
Créances rattachées à des participations	15 245	19 008
Prêts	44 529	51 453
Autres immobilisations financières	507	507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	381 764	396 147
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	-	20
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 965	1 818
Autres créances	86 116	45 278
Charges constatées d'avance	389	151
Disponibilités	24 963	93 393
TOTAL ACTIF CIRCULANT	113 631	140 858
Ecarts de conversion actif	26	28
TOTAL ACTIF	495 421	537 033

PASSIF en K€	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	121 153	122 643
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	1 202	2 675
Provisions réglementées	2 053	1 966
CAPITAUX PROPRES	292 438	295 314
Provisions		
Pour risques	26	28
Pour charges	351	341
TOTAL DES PROVISIONS	377	369
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 770	122 167
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304	310
Dettes fiscales et sociales	1 609	3 385
Autres dettes	114 745	115 445
Produits constatés d'avance	178	43
TOTAL DES DETTES	202 606	241 350
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	495 421	537 033

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	1 604	1 531
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 655	5 840
Autres produits	523	508
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 782	7 879
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 807	1 683
Impôts, taxes et versements assimilés	208	228
Salaires et traitements	3 911	3 453
Charges sociales	1 557	1 335
Dotations aux amortissements sur immobilisations	697	720
Dotations aux provisions	44	27
Autres charges	157	149
CHARGES D'EXPLOITATION	8 381	7 595
RESULTAT D'EXPLOITATION	401	284
Produits financiers de participations	5 219	4 465
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	480	547
Autres intérêts et produits assimilés	1 001	694
Reprises sur provisions, transferts de charges	5 028	22
Différences positives de change	530	330
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	12 258	6 058
Dotations aux amortissements et provisions	8 026	28
Intérêts et charges assimilées	1 278	945
Différences négatives de change	270	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	9 574	973
RESULTAT FINANCIER	2 684	5 085
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 085	5 369
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	59	58
PRODUITS EXCEPTIONNELS	59	58
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	52	
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	146	146
CHARGES EXCEPTIONNELLES	198	146
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-139	-88
Impôts sur les bénéfices	1 744	2 606
BENEFICE DE L'EXERCICE	1 202	2 675

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont :

- le total du bilan s'élève à 495 421 193 €
- le résultat net s'élève à 1 202 117,02 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Une dépréciation nette des titres de participation de 3 000 K€ est enregistrée dans les comptes de l'exercice.

1.5. Evènements post clôture

La société Exacompta Clairefontaine n'a pas identifié d'évènement significatif, postérieur à la clôture.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Logiciels	1 à 3 ans
<input type="checkbox"/> Constructions	25 à 40 ans
<input type="checkbox"/> Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
<input type="checkbox"/> Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 30 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2022.

Valeurs mobilières de placement :

Ce sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 24 721 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2022. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 2 053 K€ à la clôture.

2.6. Provisions pour risques et charges

2.6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode de calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées avec application de la recommandation ANC n° 2013-02 modifiée.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonnage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 3,28 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 351 K€.

2.6.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion pour 26 K€.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € – 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société mère est de 35 personnes en 2022 (1 cadre administratif et 34 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises, hors la société Fizzer détenue à 60 % au début de l'exercice. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

La charge d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 1 500 K€ en 2022.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 91 K€ en 2022, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2021	295 314
Dividendes distribués	-4 164
Variation des provisions réglementées	+86
Résultat de l'exercice 2022	1 202
Capitaux propres au 31/12/2022	292 438

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	260				260
Immobilisations incorporelles	260				260
Terrains	3 929				3 929
Constructions et aménagements	25 038				25 038
Autres immobilisations corporelles	141	1			142
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Immobilisations corporelles	29 108	1	0	0	29 109
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	19 008	521	4 284		15 245
Prêts	51 453		6 924		44 529
Autres immobilisations financières	507				507
Immobilisations financières	423 538	521	11 208		412 851

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	258	2		260
Immobilisations incorporelles	258	2		260
Terrains	28	6		34
Constructions et aménagements	16 340	684		17 024
Autres immobilisations corporelles	133	5		138
Immobilisations corporelles	16 501	695		17 196

Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales	Capital social capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Prêts	Dividendes encaissés	CA HT
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 225 574	100 %	103 001 103 001		3 192	285 535
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 102 309	100 %	115 693 100 693	22 635	809	152 636
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 41 891	100 %	49 633 29 633			19 866
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 41 130	100 %	40 912 40 912	21 743	968	93 410
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 20 850	100 %	43 320 35 330		251	34 089
Participations						
Coopérative forestière FORÊTS & BOIS DE L'EST	variable		3 3			

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	1 966	146	59		2 053
Provisions réglementées	1 966	146	59		2 053
Pertes de change	28	26		28	26
Pensions et obligations similaires	341	44		34	351
Autres charges					
Provisions pour risques et charges	369	70		62	377
Titres de participation	40 000	8 000		5 000	43 000
Dépréciations	40 000	8 000		5 000	43 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	44	34
○ financières	8 026	5 028
○ exceptionnelles	146	59
Total	8 216	5 121

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	15 245		15 245
Prêts	44 529	6 538	37 991
Autres immobilisations financières	507		507
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients	1 965	1 965	
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
Taxe sur la valeur ajoutée	36	36	
Groupe et associés	86 068	86 068	
Autres créances	6	6	
Charges constatées d'avance	389	389	
Total général	148 751	95 008	53 743

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	85 770	41 283	34 616	9 871
Fournisseurs et comptes rattachés	304	304		
Personnel et comptes rattachés	526	526		
Organismes sociaux	401	401		
Impôts sur les bénéfices	546	546		
Taxe sur la valeur ajoutée	73	73		
Autres impôts, taxes et assimilés	63	63		
Groupe et associés	114 078	114 078		
Autres dettes	667	667		
Produits constatés d'avance	178	178		
Total général	202 606	158 119	34 616	9 871

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	173	
Opérations financières	216	178
Total	389	178

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	81	79
Dettes // créances fiscales & sociales	537	-
Opérations financières	14	550
Total	632	629

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 303
Transferts de charges de personnel	5 170
Transferts de charges impôts & taxes	148
Total	6 621

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Cession des immobilisations corporelles	-	-
Reprise d'amortissements dérogatoires	59	58
Autres produits	-	-
Total des produits exceptionnels	59	58
Cession des immobilisations corporelles	-	-
Dotation aux amortissements dérogatoires	146	146
Autres charges	52	-
Total des charges exceptionnelles	198	146

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 085	279	2 806
Résultat exceptionnel	-139	-35	-104
Charge d'impôt			
• charge d'intégration fiscale		1 500	-1 500
• autres effets d'impôt		-	-
Total général	2 946	1 744	1 202

Situation fiscale différée et latente

en K€ (au taux d'IS de 25 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	513
Total des accroissements	513
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	69
Autres	88
Total des allègements	157
Situation fiscale différée nette	356

Déficits reportables	0
Situation fiscale latente nette	0

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 325 m€ sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, reposant notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations : Prises de participation et de contrôle

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Nancy, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Nancy, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2022

1. Etats financiers consolidés

Situation financière consolidée

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Notes
ACTIFS NON COURANTS	352 754	359 281	
Goodwills	44 266	45 288	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles	19 449	18 047	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	285 430	292 184	(2.1.5)
Actifs financiers	2 901	3 171	(2.1.6)
Impôts différés	708	591	(2.4)
ACTIFS COURANTS	562 342	539 335	
Stocks	292 966	213 617	(2.2.1)
Clients et autres créances	145 670	129 040	(2.2.2)
Acomptes versés	4 665	3 342	
Créances d'impôt	321	496	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 720	192 840	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	915 096	898 616	

CAPITAUX PROPRES	471 369	445 165	
Capital	4 526	4 526	
Réserves consolidées	439 787	419 195	
Résultat - part du groupe	27 056	20 677	
Capitaux propres – part du groupe	471 369	444 398	
Intérêts minoritaires	-	767	
DETTES NON COURANTES	195 175	199 674	
Emprunts et dettes financières non courants	114 370	118 947	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16)	33 109	34 901	(2.6)
Impôts différés	27 427	23 887	(2.4)
Provisions	20 269	21 939	(2.5)
DETTES COURANTES	248 552	253 777	
Fournisseurs et comptes rattachés	94 230	76 606	
Emprunts et dettes financières courants	66 476	100 242	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16) – court terme	10 768	10 042	(2.6)
Provisions	3 347	2 864	(2.5)
Dettes d'impôt	888	2 644	
Autres dettes	72 843	61 379	(2.10)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	915 096	898 616	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Chiffre d'affaires	835 604	726 789	
- Ventes de produits	819 243	715 790	
- Ventes de services	16 361	10 999	
Autres produits opérationnels	7 534	10 718	
- Reprises d'amortissements	13	149	(2.1.4 à 2.1.6)
- Subventions	480	2 001	
- Autres produits	7 041	8 568	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	46 286	-5 609	(2.2.1)
Marchandises et matières consommées	-466 820	-342 413	
Charges externes	-121 100	-114 321	
Frais de personnel	-189 466	-181 803	(2.11)
Impôts et taxes	-8 715	-8 984	
Dotations aux amortissements	-46 875	-44 401	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-8 066	-9 559	
Résultat opérationnel – avant dépréciation des goodwill	48 382	30 417	
Dépréciation des goodwill / profit d'acquisition	-7 000	-	(2.1.1, 2.1.4)
Résultat opérationnel – après dépréciation des goodwill	41 382	30 417	
Produits financiers	3 760	2 489	
Charges financières	-7 032	-3 275	
Résultat financier	-3 272	-786	(2.9)
Charges d'impôt sur le résultat	-11 054	-8 168	(2.4)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	27 056	21 463	
Résultat net – part des minoritaires	-	786	
Résultat net - part du Groupe	27 056	20 677	
Résultat de la période	27 056	20 677	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
Résultat (de base & dilué) par action	23,91	18,27	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net	27 056	21 463
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	825	2 483
Impôt sur éléments non reclassables	-206	-525
Eléments non reclassables en résultat	619	1 958
Ecarts de conversion des états financiers d'entités étrangères	1 563	3 237
Impôt sur éléments reclassables	-	-
Eléments reclassables en résultat	1 563	3 237
Autres éléments du résultat global	-	362
Résultat global total	29 238	27 020
Attribuable :		
- au groupe	29 238	26 234
- aux minoritaires	-	786

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes liées	Réserves et résultats consolidés	Ecarts actuariels	Ecarts de conversion	Total – part du groupe	Total – part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020	4 526	92 745	326 626	-619	861	424 158	-19	424 139
Dividendes distribués			-3 394			-3 394		-3 394
Résultat net de la période			21 463			20 677	786	21 463
Autres éléments du résultat global			362	1 958	3 237	5 557		5 557
Reclassement écarts actuariels			-619	619		-		-
Put sur intérêts minoritaires Fizzer			-2 600			-2 600		-2 600
Capitaux propres au 31 décembre 2021	4 526	92 745	341 838	1 958	4 098	444 398	767	445 165
Dividendes distribués			-4 164			-4 164		-4 164
Résultat net de la période			27 056			27 056		27 056
Autres éléments du résultat global				619	1 563	2 182		2 182
Reclassement écarts actuariels			1 958	-1 958		-		-
Acquisition Fizzer – intérêts minoritaires			-5 086			-4 319	-767	-5 086
Put sur intérêts minoritaires Fizzer			6 100			6 100		6 100
Autres retraitements			116			116		116
Capitaux propres au 31 décembre 2022	4 526	92 745	367 818	619	5 661	471 369	-	471 369

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	27 056	21 463	
<ul style="list-style-type: none"> Amortissements et provisions Plus-values ou moins-values de cession Ecart de conversion 	53 493 451 976	43 780 681 1 464	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5) (2.4)
<i>Capacité d'autofinancement avant endettement et impôt</i>	<i>81 976</i>	<i>67 388</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Coût de l'endettement financier Charge d'impôt de la période et impôts différés 	1 358 11 054	1 109 8 168	
<i>Capacité d'autofinancement après endettement et impôt</i>	<i>94 388</i>	<i>76 665</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité 	-71 783	-7 823	Bilan
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	22 605	68 842	
<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions d'immobilisations Cessions d'immobilisations Incidence des variations de périmètre 	-30 322 987 -12 393	-31 571 950 -3 651	(2.1.4 à 2.1.6)
(2) Flux de trésorerie générés par l'investissement	-41 728	-34 272	
<ul style="list-style-type: none"> Emprunts souscrits Remboursements d'emprunts Remboursement de la dette de location Variation des intérêts payés Dividendes versés 	24 442 -41 859 -11 765 -1 250 -4 164	21 255 -51 726 -11 296 -1 109 -3 394	(Variation des capitaux propres)
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-34 596	-46 270	
(4) Variation de change sur la trésorerie	-149	990	
(1+2+3+4) Variation de flux de trésorerie	-53 868	-10 710	
Trésorerie d'ouverture	140 300	151 010	
Trésorerie de clôture	86 432	140 300	
Variation de trésorerie	-53 868	-10 710	

Variation de la trésorerie

En K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	118 720	192 840	-74 120
Découverts bancaires	-32 288	-52 540	-20 252
Trésorerie nette	86 432	140 300	-53 868

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les règles et méthodes comptables appliquées restent inchangées par rapport à celles du 31 décembre 2021.

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022

- Amendement à IFRS 3 – *Référence au cadre conceptuel*
- Amendements à IAS 16 – *Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue*
- Amendements à IAS 37 – *Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat*
- Améliorations annuelles – *Cycle 2018-2020*

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2022

- Amendements à IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*
- Amendements à IAS 12 – *Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction*

En 2022, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, amendement ou interprétation approuvé par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne

- Amendements à IAS 1 – *Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants*
- Amendement à IFRS 16 – *Obligation locative découlant d'une cession-bail*

L'analyse des incidences de l'application de ces nouveaux textes est en cours.

3- Variation de périmètre

Le Groupe a pris le contrôle des sociétés Blockx le 1^{er} juin et The Clay and Paint Factory (TCPF) le 14 novembre 2022. Sur l'exercice 2022, ces deux entités ont réalisé un chiffre d'affaires respectivement de 0,3 et 3,9 millions d'€. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

En K€	Blockx	TCPF	Total
Coût d'acquisition	350	7 676	8 026
Valeur nette comptable date de prise de contrôle	72	1 800	1 872
Juste valeur nette d'impôt différé	-	176	176
Taux de participation	100 %	100 %	
Quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis	72	1 976	2 048
Goodwill	278	5 700	5 978

Les sociétés ABL, Lalo, Makane Bouskoura et Clair Maroc ont été absorbées par des filiales du groupe.

4- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

5- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

7- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

- Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, le cas échéant, et des passifs encourus ou assumés.

Les coûts connexes à l'acquisition sont constatés en charge.

- Les actifs acquis et passifs transférés sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Goodwill

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 7 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) représentées par les 5 départements du groupe : Papiers ; Articles de bureau et de classement ; Papeterie scolaire, beaux-arts et loisirs créatifs ; Agendas et calendriers ; Digital photo. Elles sont constituées de filiales et regroupements de filiales, présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année, un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des UGT est la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'utilité qui résulte d'un DCF (Discounted Cash-Flow – actualisation des flux de trésorerie) réalisé selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

9- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

10- Contrats de location et droits d'utilisation

Comptabilisation des contrats de location simple

Tous les contrats de location simple sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à enregistrer au passif une dette de location correspondant à la somme des paiements de location futurs actualisés et, à l'actif, un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle de location.

Nature des contrats de location

Les contrats de location sont à près de 90 % des contrats de location immobilière, les autres natures étant principalement des matériels de manutention et des véhicules.

Au cas particulier des baux commerciaux, la durée retenue pour ces contrats est la période généralement exécutoire. La décision IFRIC IC du 26 novembre 2019 n'a pas entraîné d'impact significatif, les durées de bail et celle d'amortissement des agencements non dissociables étant cohérentes.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative.

Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Le taux d'intérêt est notamment établi à partir d'échéances d'emprunts de 7 à 10 ans, applicables en particulier aux locations immobilières qui représentent l'essentiel des droits d'utilisation.

11- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- Brevets, licences et logiciels 3 à 8 ans
- Autres immobilisations incorporelles 5 à 10 ans

12- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

13- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

14- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées sur la base des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

15- Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette de réalisation si cette dernière leur est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone.

La quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) couvre la période 2021-2030.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du règlement N° 2012-03 de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique
- La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

16- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

17- Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient plus d'instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés correspondants sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

18- Emprunts

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être réestimée en fonction des résultats réalisés par l'entité. Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

19- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclables en résultat.

20- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

21- Produits et charges

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués. Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de contreparties variables ou de délais de paiement supérieurs à 1 an.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont, sauf exception, comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les exceptions portent sur des dispositifs publics ciblés sur la compensation de charges identifiées, comme l'activité partielle.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Résultat opérationnel

Les charges et produits opérationnels sont classés par nature comptable et non en fonction de leur caractère courant ou non courant.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

22- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits ou non constatés lorsqu'il existe une incertitude qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour en assurer le recouvrement.

Il n'y a pas de déficits fiscaux activables au niveau du groupe fiscal Exacompta Clairefontaine.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

23- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

□ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

□ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances à moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

□ Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés. Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

□ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

24- Information sectorielle

Les segments opérationnels sont basés sur l'organisation interne du Groupe et définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant net global de 5 367 K€.

Goodwills

Les goodwill portent essentiellement sur les activités des départements Digital pour 23,2 M€ et Façonnés Papiers pour 17,1 M€.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2022 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de chaque UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2022 sont similaires à celles retenues en 2021.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- Les taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT ont été estimés à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 10,56 et 11,63 % dans les 4 départements relevant du secteur Transformation et de 13,46 % dans le département Papier. Ils intègrent un taux d'inflation de 4 % au titre d'une prime spécifique.
- Les taux de croissance long terme à l'infini des UGT sont principalement compris entre 0 % et 1,5 %.

La mesure du risque de perte de valeur a conduit à l'enregistrement d'une dépréciation de goodwill de l'UGT Digital de 7 M€.

Compte tenu de la dépréciation d'une partie du goodwill de l'UGT Digital, toute variation négative des facteurs (performance et taux de croissance à l'infini) ou positive (du facteur taux d'actualisation) entraînerait une dépréciation supplémentaire.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne conduirait à une dépréciation significative compte tenu des marges observées sur les tests réalisés.

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

IFRS 16 – Contrats de location

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative. Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Il est notamment établi à partir d'échéances de 7 à 10 ans applicables aux locations immobilières qui représentent près de 90 % des contrats en valeur de droits d'utilisation.

Catégories des locations au 31/12/2022

en K€	Immobilier	Matériel industriel	Autres	Total
Droits d'utilisation	68 744	3 381	4 746	76 871
Amortissements	29 092	1 805	2 370	33 267
Valeur nette	39 652	1 576	2 376	43 604

Au compte de résultat, la charge d'amortissement des droits d'utilisation s'élève à 11 847 K€ et les intérêts de location à 378 K€.

Les contrats de location sont agrégés dans les tableaux de flux des immobilisations corporelles.

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les créances rattachées aux participations, prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements pour 1 492 K€.

2.1.4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Au 31 décembre 2022, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	45 288	56 052	10 310	66 362
Acquisitions		522	4 956	5 478
Cessions		-899		-899
Variations de périmètre	5 978	404	7	411
Ecarts de conversion		652	58	710
Transferts et autres mouvements		4 264	-4 082	182
Valeur brute à la clôture	51 266	60 995	11 249	72 244
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	0	41 049	7 266	48 315
Cessions		-858		-858
Variations de périmètre		392	7	399
Amortissements		3 907	409	4 316
Dépréciations	7 000	2		2
Reprises		-13		-13
Ecarts de conversion		585	49	634
Transferts et autres mouvements		584	-584	-
Amortissements et dépréciations à la clôture	7 000	45 648	7 147	52 795
Valeur nette comptable à l'ouverture	45 288	15 003	3 044	18 047
Valeur nette comptable à la clôture	44 266	15 347	4 102	19 449

Au 31 décembre 2021, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	42 188	49 166	10 476	59 642
Acquisitions		1 104	2 183	3 287
Cessions		-427		-427
Variations de périmètre	3 100			
Ecarts de conversion		594	91	685
Transferts et autres mouvements		5 615	-2 440	3 175
Valeur brute à la clôture	45 288	56 052	10 310	66 362
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	0	37 685	6 761	44 446
Cessions		-425		-425
Variations de périmètre				
Amortissements		3 209	426	3 635
Dépréciations				
Reprises		-23		-23
Ecarts de conversion		526	81	607
Transferts et autres mouvements		77	-2	75
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	41 049	7 266	48 315
Valeur nette comptable à l'ouverture	42 188	11 481	3 715	15 196
Valeur nette comptable à la clôture	45 288	15 003	3 044	18 047

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	317 844	567 613	61 384	11 533	958 374
Acquisitions	9 662	12 584	5 184	8 457	35 887
Cessions	-1 774	-11 158	-2 498		-15 430
Variations de périmètre	501	1 452	634		2 587
Ecart de conversion	2 846	783	256	-5	3 880
Transferts et autres mouvements	1 371	6 667	857	-7 249	1 646
Valeur brute à la clôture	330 450	577 941	65 817	12 736	986 944
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	193 212	425 190	47 788	0	666 190
Cessions	-1 314	-10 216	-2 157		-13 687
Variations de périmètre	392	1 176	569		2 137
Amortissements	15 906	22 076	4 470		42 452
Dépréciations		90	15		105
Reprises					
Ecart de conversion	2 619	809	224		3 652
Transferts et autres mouvements	94	675	-104		665
Amortissements et dépréciations à la clôture	210 909	439 800	50 805	0	701 514
Valeur nette comptable à l'ouverture	124 632	142 423	13 596	11 533	292 184
Valeur nette comptable à la clôture	119 541	138 141	15 012	12 736	285 430

Au 31 décembre 2021, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	307 840	553 745	58 455	9 036	929 076
Acquisitions	9 279	13 641	3 550	11 543	38 013
Cessions	-3 532	-7 261	-1 925		-12 718
Variations de périmètre		314	322		636
Ecart de conversion	3 939	2 032	490	8	6 469
Transferts et autres mouvements	318	5 142	492	-9 054	-3 102
Valeur brute à la clôture	317 844	567 613	61 384	11 533	958 374
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	178 549	408 563	44 482	0	631 594
Cessions	-3 080	-6 785	-1 878		-11 743
Variations de périmètre		253	268		521
Amortissements	14 994	21 316	4 456		40 766
Dépréciations					
Reprises	-111	-9	-6		-126
Ecart de conversion	2 969	1 814	397		5 180
Transferts et autres mouvements	-109	38	69		-2
Amortissements et dépréciations à la clôture	193 212	425 190	47 788	0	666 190
Valeur nette comptable à l'ouverture	129 291	145 182	13 973	9 036	297 482
Valeur nette comptable à la clôture	124 632	142 423	13 596	11 533	292 184

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2022, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	18 093	942	2 016	21 051
Acquisitions		38	76	114
Cessions		-72	-228	-300
Variations de périmètre				
Ecart de conversion	343		-40	303
Transferts et autres mouvements	-17 099			-17 099
Valeur brute à la clôture	1 337	908	1 824	4 069
Dépréciations à l'ouverture	17 880	0	0	17 880
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises				
Ecart de conversion	405			405
Transferts et autres mouvements	-17 159			-17 159
Dépréciations à la clôture	1 168	0	0	1 168
Valeur nette comptable à l'ouverture	213	942	2 016	3 171
Valeur nette comptable à la clôture	169	908	1 824	2 901

Au 31 décembre 2021, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	17 366	939	2 577	20 882
Acquisitions		39	45	84
Cessions		-36	-620	-656
Variations de périmètre				
Ecart de conversion	727		14	741
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	18 093	942	2 016	21 051
Dépréciations à l'ouverture	17 111	33	0	17 144
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	42			42
Reprises		-33		-33
Ecart de conversion	727			727
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	17 880	0	0	17 880
Valeur nette comptable à l'ouverture	255	906	2 577	3 738
Valeur nette comptable à la clôture	213	942	2 016	3 171

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2022, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	46	192	670	908
Autres immobilisations financières	691	17	1 116	1 824
Immobilisations et créances financières	737	209	1 786	2 732

Au 31 décembre 2021, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	82	184	676	942
Autres immobilisations financières	129	2	1 885	2 016
Immobilisations et créances financières	211	188	2 561	2 958

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2022, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	93 464	21 917	115 957	231 338
Variation	30 571	7 135	39 658	77 364
Variations de périmètre	835		626	1 461
Valeur brute à la clôture	124 870	29 052	156 241	310 163
Dépréciations à l'ouverture	10 807	1 070	5 844	17 721
Dotations	9 262	1 125	5 871	16 258
Reprises	-10 447	-977	-5 379	-16 803
Ecart de conversion et autres mouvements	9	3	9	21
Dépréciations à la clôture	9 631	1 221	6 345	17 197
Valeur nette comptable à l'ouverture	82 657	20 847	110 113	213 617
Valeur nette comptable à la clôture	115 239	27 831	149 896	292 966

Au 31 décembre 2021, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	92 383	20 562	122 749	235 694
Variation	938	1 355	-6 792	-4 499
Variations de périmètre	143			143
Valeur brute à la clôture	93 464	21 917	115 957	231 338
Dépréciations à l'ouverture	10 968	1 259	6 102	18 329
Dotations	9 437	999	5 184	15 620
Reprises	-9 608	-1 190	-5 466	-16 264
Ecart de conversion et autres mouvements	10	2	24	36
Dépréciations à la clôture	10 807	1 070	5 844	17 721
Valeur nette comptable à l'ouverture	81 415	19 303	116 647	217 365
Valeur nette comptable à la clôture	82 657	20 847	110 113	213 617

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et autres écarts	Dépréciations à la clôture
Créances clients	2 542	855	-926	47	2 518
Autres créances	241				241
Total	2 783	855	-926	47	2 759

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	127 287			127 287
Créances fiscales et sociales	13 532			13 532
Débiteurs divers	4 752			4 752
	145 571			145 571
Dépréciation				-2 759
Actifs financiers				142 812

Charges constatées d'avance	2 858
Créances clients et autres créances au bilan	145 670

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Soldes bancaires	52 040	166 527	-114 487
Equivalents de trésorerie	66 680	26 313	40 367
Total	118 720	192 840	-74 120

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 66 680 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2022. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

Variation des impôts différés

en K€	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Impôts différés actifs	708	591	117
Impôts différés passifs	27 427	23 887	3 540
Impôt différé net	26 719	23 296	3 423

Détail de la charge d'impôt

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	-8 053	-7 377
Impôt différé	-3 001	-791
Produit / Charge d'impôt	-11 054	-8 168

Preuve d'impôt

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	27 056	21 463
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition	7 000	
Impôts sur les bénéfices	8 053	7 377
Impôts différés	3 001	791
Base fiscale consolidée	45 110	29 631
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	25 %	26,5 %
Charge d'impôt théorique	11 278	7 852
Actifs d'impôt utilisés sur les sociétés étrangères	469	820
Différences de taux d'imposition	-451	21
Décalages d'imposition	1 138	1 765
Débets et crédits d'impôt	-1 678	-1 745
Autres impacts	298	-545
Charge d'impôt effective	11 054	8 168

Impôts sur les bénéfices	8 053	7 377
Impôts différés	3 001	791
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	11 054	8 168

2.5 Provisions

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	Provisions à la clôture
Avantages postérieurs à l'emploi	21 939	1 268	-2 124	-814	20 269
Provisions non courantes	21 939	1 268	-2 124	-814	20 269
Provisions pour risques	2 047	893	-604	38	2 374
Autres provisions pour charges	817	266	-110		973
Provisions courantes	2 864	1 159	-714	38	3 347

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des provisions pour pensions et obligations similaires. Les autres variations correspondent aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite. Elles sont calculées à chaque clôture avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 3,28 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Engagement à l'ouverture	21 939	24 601
Coût des services rendus	1 541	1 296
Coût financier	66	113
Mouvements de l'exercice	-2 451	-1 587
→ Dont nouvelles entrées	120	56
→ Dont sorties de l'exercice	-2 571	-1 643
Engagement hors écarts actuariels	21 095	24 423
Ecarts actuariels dans le résultat global	-826	-2 484
Engagement à la clôture	20 269	21 939

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 16 258 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 4 011 K€.

2.6 Emprunts, dettes financières et dettes locatives

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	32 026	72 940	11 360	116 326
Dettes financières de location	10 768	26 221	6 888	43 877
Dette financière diverses	42	70		112
Concours bancaires	32 288			32 288
Sous total	75 124	99 231	18 248	192 603
Comptes courants créditeurs	2 000		30 000	32 000
Intérêts courus	120			120
Total	77 244	99 231	48 248	224 723
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance</i>				2 080

Les financements à moyen et long terme, hors la dette financière de location issue du traitement IFRS 16, font l'objet d'emprunts négociés à taux fixes.

La dette d'option de vente accordée aux minoritaires de Fizzer de 6 100 K€ enregistrée dans les comptes du 31 décembre 2021 a été reprise. Le groupe détient 100 % de Fizzer à la clôture.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

Variation des dettes financières

en K€	31/12/2021	Flux de trésorerie	Eléments non monétaires			31/12/2022
			Variation de périmètre	Nouveaux contrats de location	Différences de change	
Concours bancaires	52 540	-20 261	7	-	2	32 288
Emprunts auprès des Ets de Crédit	133 424	-17 247	180	-	-31	116 326
Dette financière de location	44 943	-11 285	-	10 188	31	43 877
Total dettes bancaires	230 907	-48 793	187	10 188	2	192 491
Prêts actionnaire	27 000	5 000	-	-	-	32 000
Autres dettes	6 199	13	-6 100	-	-	112
Total autres dettes financières	33 199	5 013	-6 100	-	-	32 112
Intérêts courus	26	94				120
Total dettes financières	264 132	-43 686	-5 913	10 188	2	224 723

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 30 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 145 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les lignes de tirage sont indexées sur l'Euribor et le coût d'engagement se situe en moyenne à 0,23 %. L'utilisation est soumise à une marge sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne

Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2022. Les covenants associés sont respectés.

Instruments financiers

Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières qui constitue sa principale exposition au risque devises. Le Groupe n'a pas mis en place de couverture à ce titre sur l'exercice. Les autres opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives.

2.8 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	169			169	169
Prêts	2.1.6			908	908	821
Autres créances	2.1.6			1 824	1 824	1 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		118 720		118 720	118 720
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			124 769	124 769	124 769
Total actif		169	118 720	127 501	246 390	246 303

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		116 326	116 326	116 326
Dettes financières de location	2.6		43 877	43 877	43 877
Dettes financières diverses	2.6		112	112	112
Concours bancaires	2.6		32 288	32 288	32 288
Comptes courants créditeurs	2.6		32 000	32 000	32 000
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.10		3 887	3 887	3 887
Dettes fournisseurs	Passif		94 230	94 230	94 230
Total passif		–	322 720	322 720	322 720

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	118 720	–	–
Passif	–	–	–	–

2.9 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des autres créances et VMP	10	420
Autres produits financiers	585	161
Reprises sur provisions et dépréciations	19	33
Différences de change	3 146	1 875
Total des produits financiers	3 760	2 489
Dotation aux provisions et dépréciations	42	42
Intérêts et charges financiers	1 737	1 489
Différences de change	5 038	1 740
Autres charges financières	215	4
Total des charges financières	7 032	3 275

2.10 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus	1 225	1 354
Dettes fiscales et sociales	44 141	36 171
Fournisseurs d'immobilisations	3 887	2 917
Dettes diverses	22 237	19 878
Produits constatés d'avance	1 353	1 059
Total	72 843	61 379

2.11 Effectif du groupe

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	529	539
Employés	1 103	1 056
Ouvriers et autres salariés	1 853	1 954
Total	3 485	3 549

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	46 402	45 125
--	--------	--------

2.12 Engagements hors bilan

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 15 de présentation des états financiers consolidés. Au titre de l'exercice 2022, les quotas alloués s'élèvent à 56 667 tonnes et les émissions de CO₂ à 78 330 tonnes.

Le nombre de quotas restant à recevoir au titre de la quatrième phase du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne pour la période 2021-2025 est de 170 001 tonnes.

Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

Les garanties financières données s'élèvent à 12 813 K€ et les garanties reçues à 1 759 K€.

2.13 Parties liées

Opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2022	31/12/2021
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dette financière	30 000	25 000
Dettes financières court terme	2 000	2 000
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	229	137
Redevances	1 555	1 508
Locations hors charges	7 972	7 752

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché. Ces contrats de location sont retraités en application de la norme IFRS 16.

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant cumulé des rémunérations perçues par les mandataires sociaux en 2022 s'élève à 1 397 K€ contre 1 320 K€ en 2021. Les administrateurs de la société Exacompta Clairefontaine ont perçu des jetons de présence d'un montant total de 91 K€.

2.14 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC n° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2022	31/12/2021
BATT AUDIT	260	257
ADVOLIS	134	126
SEREC AUDIT	184	175
PWC	65	60
KBHT	39	43
LUFIDA	38	-
RCGT	32	31
EY	-	73
Autres commissaires aux comptes	151	119
Total certification des comptes	903	884
PWC	18	8
EY	-	41
Total autres services	18	49

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 9 cabinets pour 12 filiales en 2022.

Les autres services sont délivrés aux filiales étrangères du groupe Eurowrap.

3. Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées, à l'instar des états financiers, avec les périmètres en cours de chaque clôture.

Cadrage avec la situation financière consolidée :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2022

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	373 231	610 241	-147 868	835 604
Amortissements nets des reprises	13 266	33 596		46 862
Dépréciations et provisions	-129	-898		-1 027
Résultat opérationnel (hors goodwills)	28 989	21 661	-2 268	48 382
Dépréciation des goodwills et badwill		-7 000		

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	112 907	191 972		304 879
<i>Dont investissements</i>	8 350	22 828		31 178
Goodwills		44 266		44 266
Créances clients	53 016	101 785	-30 032	124 769
Autres créances	5 851	15 876	-826	20 901
<i>Total au bilan</i>	58 867	117 661	-30 858	145 670
Autres actifs affectés	97 377	205 953	-5 699	297 631
<i>Actifs non affectés</i>				1 029
Total des actifs	269 151	559 852	-36 557	793 475

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 614	1 733		3 347
Dettes fournisseurs	36 616	87 646	-30 032	94 230
Autres dettes	24 035	49 561	-753	72 843
<i>Passifs non affectés</i>				888
Total des passifs	62 265	138 940	-30 785	171 308

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2022

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	439 474	365 407	30 723	835 604
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	252 880	46 815	5 184	304 879
<i>Dont investissements</i>	26 557	3 680	941	31 178
Goodwills	27 122	17 144		44 266
Créances clients	89 868	30 482	4 419	124 769
Autres créances	15 911	1 730	3 260	20 901
<i>Total au bilan</i>	105 779	32 212	7 679	145 670
Autres actifs affectés	250 809	38 105	8 717	297 631
<i>Actifs non affectés</i>				1 029
Total des actifs	636 590	134 276	21 580	793 475

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2021

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	288 159	563 272	-124 642	726 789
Amortissements nets des reprises	12 189	32 063		44 252
Dépréciations et provisions	-207	-385		-592
Résultat opérationnel (hors goodwills)	16 994	13 760	-337	30 417
Dépréciation des goodwills et badwill				

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	117 347	192 884		310 231
<i>Dont investissements</i>	12 301	19 052		31 353
Goodwills		45 288		45 288
Créances clients	44 292	91 890	-24 876	111 306
Autres créances	2 614	15 177	-57	17 734
<i>Total au bilan</i>	46 906	107 067	-24 933	129 040
Autres actifs affectés	67 067	153 395	-3 503	216 959
<i>Actifs non affectés</i>				1 087
Total des actifs	231 320	498 634	-28 436	702 605

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 398	1 466		2 864
Dettes fournisseurs	26 781	74 701	-24 876	76 606
Autres dettes	15 975	45 461	-57	61 379
<i>Passifs non affectés</i>				2 644
Total des passifs	44 154	121 628	-24 933	143 493

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2021

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	390 283	309 406	27 100	726 789
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	255 311	49 784	5 136	310 231
<i>Dont investissements</i>	26 980	4 131	242	31 353
Goodwills	34 122	11 166		45 288
Créances clients	78 239	31 289	1 778	111 306
Autres créances	13 127	1 620	2 987	17 734
<i>Total au bilan</i>	91 366	32 909	4 765	129 040
Autres actifs affectés	179 953	29 508	7 498	216 959
<i>Actifs non affectés</i>				1 087
Total des actifs	560 752	123 367	17 399	702 605

4. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et détenues à 100 %.

Nom	Adresse
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
CARTOREL	384, rue des Chênes Verts - 79410 ECHIRE
CFR Ile Napoléon	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	19, rue de l'Abbaye - 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres - 28160 BROU
COGIR	10, rue Beauregard - 37110 CHATEAU-RENAULT
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand - 38500 VOIRON
MADLY	6, rue Henri Becquerel - 69740 GENAS
EVERBAL	2, Route d'Avaux - 02190 EVERGNICOURT
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
LAVIGNE	6, rue Dewoitine - 78140 VELISY-VILLACOUBLAY
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie - 25350 MANDEURE
MANUCLASS	ZI d'Etriché - 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI - rue de Chartres - 28160 BROU
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle - 44470 CARQUEFOU
RAYNARD	6, rue de la Peltière - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu - ZI - 78550 HOUDAN
ROLFAX	ZI route de Montdidier - 60120 BRETEUIL
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin - 62570 WIZERNES
PAPETERIES DU COUTAL	ZI du Coutal, 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
PHOTOWEB	1, rue des Platanes - 38120 SAINT-EGREVE
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
FIZZER	15, rue Edouard Herriot - 14160 DIVES-SUR-MER
DIGITAL VALLEY PORTUGAL	Rua Saraiva de Carvalho1, n°1C - 1250-240 LISBOA
BRAUSE PRODUKTION (Allemagne)	51149 KÖLN
EXACLAI R GmbH (Allemagne)	51149 KÖLN
RODECO (Allemagne)	51149 KÖLN
PUBLIDAY MULTIDIA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
ERNST STADELMANN (Autriche)	Bahnhofstrasse 8 - 4070 EFERDING
EXACLAI R (Espagne)	08110 MONTCADA I REIXAC
EXACLAI R (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D - 1070 ANDERLECHT
EXACLAI R Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street - NEW YORK

EXACLAIR Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road - KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW
QUO VADIS International Ltd (Canada)	1055, rue Begin - Ville Saint Laurent - QUEBEC H4R 1V8
EXACLAIR Italia Srl (Italie)	Via Soperga, 36 - 20127 MILANO
QUO VADIS Japon Co Ltd (Japon)	Sangenjaya Combox 4F, 1-32-3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO
QUO VADIS Editions Inc (Etats-Unis)	120, Elmview Avenue - HAMBURG, NY 14075-3770
SCHUT PAPIER (Pays-Bas)	Kabeljauw 2 - 6866 HEELSUM
BIELLA SCHWEIZ (Suisse)	Erlenstrasse 44 - 2555 BRÜGG
FALKEN (Allemagne)	Am Bahnhof 5 - 03185 PEITZ
DELMET PROD (Roumanie)	Industriei 3 - 070000 BUFTEA
EUROWRAP AB (Suède)	Hamilton Advokatbyrå, Box 715 - 101 33 STOCKHOLM
EUROWRAP A/S (Danemark)	Odinsvej 30 - 4100 RINGSTED
EUROWRAP Ltd (Grande Bretagne)	Unit 2 Pikelow Place, West Pimbo Industrial State - SKELMERSDALE WN8 9PP
BLOCKX (Belgique)	Le Tombeu 10 - 4550 NANDRIN
TCPF (Belgique)	3, rue du Dossey – 4020 LIEGES

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels

Au 31 décembre 2022, les comptes consolidés intègrent des écarts d'acquisition (« Goodwill ») et d'autres immobilisations incorporelles pour une valeur nette comptable de 44 266 m€ et 19 449 m€ respectivement (45 288 m€ et 18 047 m€ au 31 décembre 2021). Les notes 8. « Goodwill », 11. « Immobilisations incorporelles » et 12. « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques) » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des goodwill et des autres actifs incorporels. Le groupe procède à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues au regard de la situation des actifs concernés ainsi que du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et Nancy, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY

Nicolas AUBRUN

Pascal FRANCOIS

RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2022.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2022	1 202 117,02 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>3 776 394,98 €</u>
Total	4 978 512,00 €

Affecté à titre de :

Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>4 752 216,00 €</u>
Total des dividendes	4 978 512,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 4,40 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2019	3,00	1 131 480
2020	3,00	1 131 480
2021	3,68	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur la proposition du conseil d'administration, fixe à 100 000 € le montant total des jetons de présence pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2022 d'opérations relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Madame Céline GOBLOT, demeurant 15 rue des Rigoles à Paris 20^{ème}, comme administratrice de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Madame Caroline VALENTIN, demeurant 49 rue de Lisbonne à Paris 8^{ème}, comme administratrice de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Monsieur Dominique DARIDAN, demeurant 14 rue des Saussaies à Paris 8^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Gabriel NUSSE, demeurant 95 rue de Lille à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Laurent NUSSE, demeurant 44 bis avenue Jacqueminot à Meudon (92190), comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2028.

